

A propos du droit à l'utilisation de l'énergie atomique

par Jean-Claude COURDY

"La visite à Paris en décembre de Mouamar Khadafi relance une polémique sur la fourniture à Tripoli, d'un réacteur nucléaire destiné au dessalement de l'eau de mer. Cet accord signé par le Président français, il y a déjà quelques mois, comporte des implications qui vont bien au delà du cadre bilatéral."

On rentre ici dans le domaine d'une morale politique dont l'enjeu n'est ni plus ni moins que le droit à utiliser l'énergie atomique à des fins civiles.

Les accords signés par le Président Sarkozy et le chef d'Etat libyen, le Colonel Kadhafi, ont suscité en France et dans le monde une série de réactions passionnées comme en déclenche chaque décision liée à l'énergie nucléaire. Les organisations antinucléaires et écologistes ont déployé à cette occasion leur arsenal d'arguments habituels:

- la frontière entre utilisation à des fins civiles et à des fins militaires est assez mal définie ; il est assez facile à partir de l'une de passer à un cran supérieur de technologie et de fabriquer des armes de destruction massive.

- l'accord signé représenterait une entorse au TNP (Traité de Non Prolifération)

- le dessalement de l'eau de mer avancé par les Libyens comme l'objectif de leur future centrale nucléaire serait un argument spécieux car il existerait d'autres moyens que le nucléaire pour obtenir le même résultat.

- Le Colonel Kadhafi, chef d'Etat dictatorial d'un pays qui fut longtemps considéré comme un pays «voyou» ou «terroriste» ne serait pas un partenaire fiable tant il est coutumier de revirements ou de décisions aberrantes comme en témoigne la condamnation à mort sans preuve des infirmières bulgares et du médecin d'origine palestinienne.

En tant que tels, ces arguments ont été balayés. Les partisans du nucléaire font valoir qu'il s'agit d'une énergie non polluante, qui de plus, présente moins de risques pour l'environnement que n'importe quelle autre source. Le TNP serait en passe de devenir obsolète dans la mesure où de nombreux pays comme le Pakistan, l'Inde, la Corée du Nord, l'Iran, Israël ont accès non seulement au nucléaire civil mais aussi pour la plupart à l'armement aux cotés des pays que l'on peut qualifier de « nucléaires traditionnels » comme les USA, la Russie, la Chine ou la Grande-Bretagne. Il demande donc à être appliqué avec précaution ; cela signifie avec discernement mais aussi avec la mise en place d'un contrôle international, tel qu'il existe dans le cadre de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA).

En aucun cas, il ne peut signifier une obstruction systématique à l'utilisation du nucléaire civil, quel que soit l'Etat qui le souhaite. L'argument écologique d'une utilisation d'une énergie autre, pour le dessalement de l'eau de mer, devient un contre argument si l'on veut bien admettre que les énergies utilisées dans ce cadre sont principalement le charbon et le pétrole, énergies polluantes par excellence.

Quant à l'objection personnelle au Colonel Kadhafi pour ses pratiques terroristes et mafieuses du passé, elle est pratiquement abandonnée depuis l'année 2003 où le satrape libyen a fait amende honorable afin de faire revenir la Libye dans le concert des nations civilisées et faire tomber de la part des nations industrialisées, l'embargo global qui a maintenu la Libye en isolement quasi-total au cours des vingt dernières années notamment à la suite des crashes d'avions civils français dans le Ténéré et américain à Lockerbie.

Au-delà des arguments présentés par chacune des parties, ce sont en fait des principes de morale politique qui sont débattus. Peut-on qualifier le nucléaire de moral ou d'immoral ? Les antinucléaires tentent de définir l'essentiel de leur argumentation à un niveau qui les fasse apparaître comme les détenteurs d'une moralité politique dont ils auraient le monopole, alors qu'on se trouve devant une nouvelle problématique de développement durable.

Indépendamment de la légitimité de la Libye ou de tout autre pays africain à prétendre à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins civiles, la question est de savoir si un instrument aussi essentiel au développement économique de l'Afrique doit être mis à la disposition du continent africain, à la limite si les Africains sont vraiment dignes de confiance. La question en elle-même pourrait apparaître comme une injure. Si dilemme il y a, il semble que le Président français ait fait un choix dans lequel il compte bien entraîner toute l'Europe.

Jean-Claude Courdy